

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 42442

présenté par

Mme Obono, Mme Autain, Mme Fiat, M. Coquerel, M. Lachaud, M. Corbière, Mme Panot,  
M. Mélenchon, M. Quatennens, M. Larive, M. Ratenon, M. Bernalicis, Mme Ressiguiier,  
M. Prud'homme, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 26729 de M. Jumel

-----

**ARTICLE PREMIER**

A l'alinéa 2, après le mot :

« objectif »,

insérer les mots :

« crucial ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Pour nous, il est essentiel que la retraite ne doit pas être perçue comme une transition entre le travail et la mort. Ainsi, permettre aux retraités de maintenir leur niveau de vie après liquidation de la retraite, c'est leur permettre d'entrer dans un nouvel âge de la vie où ils peuvent profiter de leurs proches. De plus, les gains de productivité des travailleurs français doivent nous indiquer une nouvelle démarche à suivre : la réduction du temps de travail.